REGLEMENT DU JEU UHU "C-MONETIQUETTE"

Article 1 - Organisation du Jeu

La société UHU FRANCE, SARL au capital de 152.449,02 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 377 636 105 dont le siège est situé 11 avenue Dubonnet, "Le Doublon" - 92407 COURBEVOIE CEDEX (ci-après la "Société Organisatrice") organise un jeu sans obligation d'achat intitulé "C-MonEtiquette" exclusivement sur le site internet https://www.c-monetiquette.fr/partenaire-uhu

(ci-après le "Site") du 27 décembre 2021 au 30 juin (ci-après le "Jeu").

Article 2 - Supports du Jeu

Le Jeu est annoncé sur des affiches en magasin et sur les sites web www.uhu.fr et sur le site partenaire du Jeu www.c-monetiquette.fr

Article 3 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert aux consommateurs personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (ci-après le(s) "Participant(s)").

Ne peuvent participer au Jeu :

- Le personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur famille proche (conjoint, parents, frères, sœurs, enfants)

- Toute personne physique ou morale ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du Jeu, ainsi que les membres de leur famille proche (conjoint, parents, frères, sœurs, enfants).

La participation s'effectuera exclusivement via internet sur le Site.

Toute participation au Jeu sur papier libre, par courrier, par téléphone ou sous toute autre forme, notamment sur inscription via les réseaux sociaux, ne sera pas prise en compte.

Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique) est autorisée pendant toute la durée du Jeu.

Les Participants doivent obligatoirement lire et accepter sans aucune réserve le présent règlement lors de leur inscription au Jeu, conserver une attitude loyale, signifiant le respect absolu des présentes dispositions, de la loi et l'absence de fraude ou de tentative de fraude ainsi que le respect des droits des autres Participants.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 4 - Modalités de participation

Les Participants doivent :

- Se connecter sur le Site soit directement soit un flashant le QR Code de participation présent sur les affiches annonçant le Jeu
- Cliquer sur la page du Jeu
- Remplir intégralement le formulaire de participation (nom, prénom, adresse email)
- Accepter le présent règlement
- Accepter ou non de recevoir des offres par courrier électronique de c-monetiquette et/ou de UHU
- Tourner la roue en cliquant sur le bouton prévu

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout Participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Toute participation via automate de connexion, bot, programme d'ordinateur ou tout dispositif numérique ou physique de nature à contourner les règles du présent règlement et/ou à fausser l'équité de participation entre les participants et/ou à frauder/pirater/manipuler le mécanisme de désignation des gagnants est interdite et entrainera l'annulation de toute les participations qui ont pu bénéficier de cette fraude et le cas échéant l'annulation pure et simple du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

Article 5 - Modalités de détermination du gagnant

La sélection des gagnants s'opère selon le principe des instants-gagnants ouverts préalablement tirés au sort (jour/heure/minute/seconde).

Un participant qui valide sa participation le premier après le déclenchement de l'un des instants gagnants tirés au sort remporte la dotation correspondant à l'instant gagnant en question.

La validation de la participation est le moment (jour/heure/minute/seconde) auquel le Participant clique sur le bouton "Faite tourner la roue" tel qu'enregistré sur les serveurs du Jeu. Seules les données et informations enregistrées sur les serveurs informatiques du Jeu feront foi pour déterminer chaque gagnant.

Un fois qu'un participant a validé sa participation en premier après le déclenchement d'un instant gagnant la dotation correspondante lui sera attribuée (sous réserve de vérification de l'absence de fraude et du respect des dispositions du présent règlement) et sera immédiatement retirer du jeu et rendu indisponible.

Les participants qui valideraient leur participation postérieurement seraient alors perdants jusqu'au déclenchement du prochain instant gagnant préalablement tiré au sort qui permettra de faire gagner une nouvelle dotation.

Les gagnants seront immédiatement informés de leur dotation sur le Site.

Tous les messages communiqués à ce titre le sont sous réserve de vérification de l'absence de fraude, de dysfonctionnement et de respect des dispositions du présent règlement.

Article 6 - Dotations et modalités de remise des dotations

Les dotations mises en jeu sont :

- 125 packs scolaires comprenant une trousse + un pack d'étiquettes + un pack UHU + une gourde + une étiquette cartable + une lunch box + un sac avatar (valeur approximative 109 euros)
- 2500 packs étiquettes uhu (valeur 2,00€)
- 47 375 codes de réduction de :

  0,75 € (15.000 codes) pour un montant d'achat minimum de 15€,
  1,50 € (17.500 codes) pour un montant d'achat minimum de 15€,
  4 € (9.875 codes) pour un montant d'achat minimum de 20€,
  9 € (5.000 codes) pour un montant d'achat minimum de 30€,

  à valoir sur le site internet www.c-monetiquette.fr.

Soit au total 50 000 dotations.

Les gagnants des packs recevront un code unique (affiché sur la page internet confirmant le gain et envoyé par courrier électronique à l'adresse mail renseignée dans le formulaire de participation) leur permettant de commander sur le site www.c-monetiquette.fr le pack gagné à titre de dotation.

Les frais de livraison des packs seront facturés par le site www.c-monetiquette.fr et ces frais resteront à la charge des gagnants. Le montant des frais sera indiqué aux gagnants au moment de sa commande du pack sur le site www.c-monetiquette.fr.

Les codes de réduction s'afficheront sur la page de confirmation de participation au jeu et seront également envoyé par email aux participants à l'adresse électronique qu'ils auront renseignée lors de leur inscription. Ils sont utilisables directement sur le site www.c-monetiquette.fr

Chaque code est valable pendant une durée de ***48h***

L'envoi des dotations sera réalisé par le site www.c-monetiquette.fr sous sa responsabilité, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pouvant être recherchée à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les dotations et de les remplacer par des dotations de nature et de valeur équivalente.

La dotation est nominative et ne peut être cédée, transmise, apportées à un tiers, Elle ne sera ni reprise ni échangée contre une autre dotation.

Il n'y aura aucune contrepartie financière possible.

Article 7 - Limitation de responsabilité - Force majeure

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le Jeu ou de reporter la date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou de tentative de fraude.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu ou à son règlement ne sera prise en considération que dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de mauvais acheminement du courrier ou en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau).

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques, des limites et des risques des technologies utilisées par l'internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion ou transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaillances techniques ou humaines des opérateurs de télécommunication, ni en cas de dysfonctionnement du réseau internet, ni en cas de panne technique temporaire ou durable.

Aussi, en cas de dysfonctionnement technique de tout type, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre un accès au Site, sans pour autant être tenue à une obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques interrompre l'accès au Site, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Les messages fournis aux participants sur le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement.

Article 8 - Dépôt du présent règlement

Le règlement est consultable et disponible sur le Site.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement ou les modalités du Jeu.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article 9 - Autorisation et cession de droits

Le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire son nom, adresse et photographie, sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de la dotation. L'exploitation de ces éléments sera possible exclusivement dans le cadre de la promotion du Jeu

par la Société Organisatrice dans le monde entier et pour une durée maximale de 2 ans à compter de la première exploitation.

Article 10 - Non remboursement des frais

Les frais de connexion à internet permettant la participation au Jeu ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 11 - Adresse du Jeu

L'adresse du Jeu est : UHU France – 11 avenue Dubonnet – 92400 Courbevoie France

Article 12 - Modification - Annulation du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre et sans qu'aucune indemnité de quelle que nature que ce soit ne puisse être due à un quelconque Participant.

Article 13 - Données personnelles

Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord exprès des Participants.

Le caractère obligatoire des données à fournir est indiqué sur les formulaires. L'absence de fourniture de ces informations pourra rendre impossible l'accès à certains services ou fonctionnalités du Site et à la participation au Jeu.

Les données personnelles sont collectées afin de valider la participation au Jeu et utilisées afin d'être en mesure d'identifier le Participant et de lui délivrer la dotation en cas de gain.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à leur finalité, à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou règlementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Conformément à la règlementation, les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de transmission en cas de décès, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition au traitement ainsi qu'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, en adressant un courrier à l'adresse du Jeu, indiquée à l'article 11 du présent règlement, avec copie de leur carte d'identité.

Le Participant peut formuler toute réclamation relative à l'exploitation de ses données personnelles auprès de l'organe de contrôle des données personnelles à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 14 - Loi applicable

Le présent règlement et le Jeu sont exclusivement soumis aux dispositions de la loi française.